

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune d' Ocquerre

dossier P.C n° 077 343 21 00002

Date de dépôt : 09 juillet 2021

Demandeur : Monsieur ROUILLI Fayçal

Pour : édifier une maison individuelle

Adresse terrain : Rue du Chalet - lot 1
à OCQUERRE (77440)

ARRÊTÉ n° 2021 - 44 :
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Ocquerre

Le Maire d' Ocquerre,

VU la demande de permis de construire présentée le 09 juillet 2021 par Monsieur ROUILLI Fayçal, demeurant 28 rue Abel Bonneval, à NOISY LE SEC (93130) et enregistrée par la mairie d' Ocquerre sous le numéro PC 077 343 21 00002.

VU l'objet de la demande :

- pour édifier une maison individuelle ;
- sur un terrain situé Rue du Chalet - lot 1 à OCQUERRE (77440),
- pour une surface de plancher créée de 139,07 m² ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/09/2003, modifié le 23/09/2008 et révisé le 26/09/2019 ;

VU l'affichage en mairie de l'avis de dépôt de la demande de permis de construire en date du 09/07/2021 ;

VU les pièces complémentaires reçues le 21/09/2021 ;

VU l'avis **favorable conforme assorti de prescriptions** de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 18/09/2021 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDE** sous réserve du respect de la prescription énoncée à l'article suivant :

Article 2

Les prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis annexé au présent arrêté devront être respectées.

Fait à Ocquerre, le 7 Octobre 2021



Le Maire,
Bruno GAUTIER